



OBJET	Pour	Contre	Abst	Délibérations
				autorise Madame le Maire de finaliser le devis de 1 066,94 € HT avec la licence OFFICE 2010 à confirmer avant commande.
<u>Matériel informatique de la Mairie : 2 disques durs</u>				Le prestataire informatique de la commune, PIXEL, nous recommande de changer les disques durs des 2 postes informatiques du secrétariat et a proposé un devis de 230 € HT pièce. Le Conseil est d'accord sur le principe et convient de faire cet achat par Décision du Maire, après consultation d'autres prestataires.
<u>Demandes de subventions</u>	11	0	0	Le Conseil d'accorder à l'AFM Téléthon délégation Drômoise et aux Pompiers Humanitaires, une subvention de 100 € chacun.
<u>Virements de crédit</u> - budget de la commune	11	0	0	Des opérations comptables sont nécessaires pour intégrer de nouvelles dépenses/recettes : ➔ BUDGET DE LA COMMUNE : INVESTISSEMENT : - recettes : 2 285 € (subvention Région + taxe aménagement) - dépenses : 1 484 € (matériel informatique de la mairie) - réserve : + 801 € FONCTIONNEMENT : - recettes : 151 € (TEOM locataire) - dépenses : 2 430 € (taxe foncière, travaux vieux lavoir, panneaux signalisation, timbres, location surface de stockage) - réserve : - 2 279 €
- budget Eau/Assainissement	11	0	0	➔ BUDGET EAU/ASSAINISSEMENT : INVESTISSEMENT : - recettes : 4 266 € (subvention diagnostic) - dépenses : 18 963 € (complément d'étude du diagnostic assainissement) - réserve : -14 697 € EXPLOITATION : - recettes : 217 € (taxe changement d'abonné) - dépenses : 38 € (supplément prélèvement « eau ») - réserve : + 179 € Le Conseil approuve les virements de crédits proposés sur les 2 budgets concernés





OBJET	Pour	Contre	Abst	Délibérations
<u>Reprise de provisions 2018</u>				Des provisions ont été constituées en 2018, en prévision de récupération d'impayés du locataire de la Mairie. Ces sommes sont perdues et notre Comptable propose de les passer en non-valeur :
- <i>budget de la commune</i>	6	1	4	- loyers et taxes impayées = 9 479,28 €
- <i>budget Eau/Assainissement</i>	6	1	4	- consommation eau et assainissement = 348,93 €
				Le Conseil approuve la mise en non-valeur de ces sommes irrécupérables.

La séance est levée à 19h45.

Prochaine réunion du Conseil municipal **le lundi 25 novembre 2019** à 18h00,

Le Maire
Marie-Hélène SOUPRE